

Projet d'équipement en caméras embarquées des bus urbains

Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

AVIS		
Commission n°4		Validation du Vice-Président
Séance du 22/03/06	Favorable	Le 14/04/06
Bureau		
Séance du 13/04/06	Favorable	

Inscription budgétaire	
Budget Annexe Transport 2006 Imputation : 21.815	Montant de l'opération : 20 000 € HT

I. Contexte

Fin 2004, plusieurs agressions sur les personnels de conduite de la Ctb ont relancé le débat sur l'équipement en caméras embarquées des bus urbains. En 2004, 130 incidents ont été recensés sur les lignes urbaines, contre 116 en 2003.

Une rencontre avec les Syndicats de la Ctb, la Direction de la Ctb, les Vice-Présidents « Transports-Déplacements » et la Direction des Transports a eu lieu le 17 février 2005 afin d'échanger sur cette problématique.

Au sortir de cette rencontre, il a été convenu que l'agglomération s'engagerait, après étude de faisabilité, à équiper progressivement les véhicules urbains de caméras embarquées, notamment sur les services des nuit.

Une étude de faisabilité a été lancée courant 2005 par le service « Technologies Nouvelles » de la Ctb. Cette étude, qui est arrivée à son terme, a permis de chiffrer à 20 000 € HT le montant nécessaire pour équiper une douzaine de bus dans une première phase, et de l'inscrire au Budget Annexe Transport 2006.

II. Modalités techniques

Au titre de l'année 2006, il est prévu d'équiper 12 bus urbains de caméras embarquées selon les modalités suivantes :

- 4 caméras par bus standard (5 pour articulés) réparties entre poste conduite, porte avant, porte centrale et plate-forme arrière,
- des caméras de type « webcam », encapsulées pour éviter le vandalisme, reliées à une carte PC et un rack avec disque dur sous voussoir (verrouillé et codé),
- la liaison de l'enregistreur des caméras au Système d'Exploitation d'Information et de Sécurité du Bus (SAEIS) pour fournir des informations accompagnant les vidéos (numéro de ligne, numéro de service, graphique d'exploitation, destination, nom des prochaines stations, appel d'urgence et heure),
- des stations de lecture des informations, suite à des incidents (sécurité) et pour la maintenance du matériel, accessibles par les seules personnes habilitées,
- la présence de micros accompagnant les caméras permettant d'avoir des informations sonores lors d'incidents,

- un pont wi-fi permettant la connexion avec le dépôt Ctb pour le traquage automatique des pannes matérielles (caméras hors service, occultation de caméras, etc.).

Tous les véhicules équipés de caméras avec enregistreur seront signalés à la clientèle à l'intérieur du véhicule par un panneau réglementaire.

III. Programme prévisionnel de déploiement

Afin de déployer ce matériel dans des véhicules de transport public, il est nécessaire de faire une demande en Préfecture du Doubs. Cette demande sera effectuée courant mai par l'exploitant urbain du réseau (Ctb), délégué du service et à ce titre responsable de la sécurité dans les véhicules. Le délai de réponse de la Préfecture est de 2 mois.

Dans le même temps, la Ctb devra poursuivre la consultation de son personnel pour arriver à un accord final sur les modalités d'exploitation du système, notamment du fait de la présence d'une caméra dans l'habitacle du conducteur.

Les 12 véhicules programmés pour l'année 2006 seront équipés progressivement de mai à septembre, à raison de 2 à 3 par mois.

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet d'équipement en caméras embarquées des bus urbains et sur les modalités de mise en oeuvre.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 107

Contre : 10

Abstention : 2